

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Arrivée en cours de séance : Laëtitia GUILLAUME, à 20H30

Absents : Nicolas DEFRANCE, excusé.

Secrétaire de séance : Jean Dominique PESCHE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02/09/2024 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1 AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU CLOCHER DE L'ÉGLISE- Délibération

Le Maire présente le devis de l'entreprise HEUR-TECH d'un montant de 496 € HT. Intervention prévue les 21 et 22 octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de signer l'avenant au marché de travaux.

AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1.2 PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE DES COMMUNES AU SIVU DES ÉCOLES

Le changement de la vis sans fin de la chaudière de Saint-Ondras a été effectué. La facture est à régler avant le 8 décembre 2024, la trésorerie du SIVU sera abondée par les communes.

2- PERSONNEL

2.1 Fixation du taux d'avancement de grade - Délibération

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion d'avancement au regard des avancements de grade possibles cette année, ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur. Il précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion du grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

| Catégorie | Cadre d'emplois | Grade | Taux en % |
|-----------|-------------------|---|-----------|
| C | Adjoint technique | Adjoint technique territorial principal 1ère classe | 100% |
| C | Adjoint technique | Adjoint technique territorial principal 2ème classe | 100% |
| A | Attaché | Attaché territorial | 0% |

Le Maire précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 17/09/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir les taux de promotion tels que prévus dans le tableau ci-dessus.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Arrivée Mme Laëtitia GUILLAUME à 20H30

2.2 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe - Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il explique à l'Assemblée que l'agent en charge des services techniques satisfait aux conditions d'avancement au grade de d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe. Il ajoute que cet avancement s'effectue au choix et propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

× DÉCIDE :

1- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps non complet de 7,48h par semaine, soit 32,38h par mois, pour exercer les fonctions d'agent technique à compter du 01 janvier 2025.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

2- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial créé par délibération du 30/07/2015.

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2.3 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il explique à l'Assemblée que l'agent en charge des services techniques satisfait aux conditions d'avancement au grade de d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe. Il ajoute que cet avancement s'effectue au choix et propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

× DÉCIDE :

1- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent technique à compter du 01^{er} janvier 2025.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

2- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial créé par délibération du 30/07/2015.

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Restauration du clocher de l'église

André MOREL-QUERON fait le point sur l'avancement des travaux.

Les cloches ont été réinstallées, les abat-sons fermés. La porte de l'église a été posée ce jour.

3.2 Voirie

Les travaux de réfection de la partie basse du Chemin de la Source sont terminés.

Le pont de la Chapelle a besoin d'être consolidé avant l'hiver.
Michel LANFRAY présente le devis de Mr Franck PERRIN, d'un montant de 1 560 € HT, pour la reprise des accotements. Devis accepté. Les travaux devraient avoir lieu pendant les congés de Toussaint.

Passage de l'épareuse et du lamier prévu début novembre.

4- INTERCOMMUNALITÉ

Le Maire expose l'avancée du projet d'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation). Les études du cabinet Merlin pour la station autonome sont achevées. Le coût de la station et de l'infrastructure de rejet serait estimé entre 200 et 300 000 €. Nous devrions avoir rapidement une réunion interne VDD (élus et services) pour présentation des résultats de l'étude et de l'investissement pour décision.

5- DIVERS

Cérémonie du 11 Novembre : au monument aux morts à 10h15.

Vœux du maire : ils auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 18h45 à la salle des fêtes.

Rentrée des classes : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX fait le point sur le bon déroulement de la rentrée dans les 2 écoles et les projections d'effectifs.

Colis de Noël : la commission sociale, composée de Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Bernadette GUINET, Anne-Marie CHOLLAT et Marie-Jo GENIN ont retenu une liste d'articles chez GAMM VERT. Finalisation de la commande en cours. La distribution aura lieu le 21 décembre au matin.

Rappel pour le Saint-Honoré : les articles et les photos sont à transmettre pour le 31 octobre au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 12 NOVEMBRE à 20h30 en mairie

| NOM | FONCTION | SIGNATURE |
|-----------------------|----------------------|------------------|
| Michel CLEYET-MERLE | Maire | |
| Jean-Dominique PESCHE | Secrétaire de séance | |